

Image not found or type unknown



Resiliation suite a un sinistre

Par **ponsoda**, le **15/04/2008 à 15:50**

Bonjour,rnrnVoila ma maison a brulée en partie le 18 mars 2008 (charpente, toiture, 1er etage en degats des eaux avec l'arrosage des pompiers)rnrnLa macif vient de m'envoyer un courrier en recommandé pour résilier mon contrat alors qu'aucun travaux n'est commencés !!!!rnrnIl me semble difficile d'assurer ma maison auprès d'une autre compagnie vu dans l'état dans le quel est se trouve aujourd'hui.rnrnDonc on t'il le droit de me resiler, ne sont t'ils pas tenu de m'assurer j'usqu'a ce que ma maison soit réparée ???rnrnMerci d'avancernrnStéphanie